



AVIS AU PUBLIC

En application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite en vue d'obtenir une autorisation pour l'

Installation de gaines haute tension et moyenne tension

sur un terrain inscrit au cadastre, section - **A de Brouch, C de Biwer et F de Weydig** -
numéro ou partie(s) du numéro
sis à
rue ou lieu-dit N°.

Toute personne qui estime que la décision à intervenir sur cette demande est susceptible d'affecter ses droits et intérêts est en droit de consulter le dossier, de faire connaître ses observations avant qu'une décision ne soit prise et elle sera informée de la décision prise.

A cet effet, toute personne souhaitant consulter le dossier en question est priée de contacter le service technique (Tél. : +352 71 00 08 - 65 / E-mail : technique@biwer.lu) afin de prendre un rendez-vous.

Les observations sont à m'adresser, par écrit, dans un délai de quinze jours à partir de l'affichage du présent avis.

Signé et affiché le : **12 AOUT 2026**

Le Bourgmestre,

